

COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2025

L'assemblée générale extraordinaire de la Banque Marocaine Pour Le Commerce Et L'Industrie (par abréviation « **BMCI** ») a approuvé le 23 juin 2025, le traité de fusion aux termes duquel sa filiale BDSI lui a fait apport de la totalité de son actif et de son passif au titre la fusion-absorption de BDSI par la BMCI.

Il est rappelé que la fusion s'inscrit dans la volonté de la BMCI de rationaliser son organisation pour davantage d'efficacité au service de ses clients, d'accroître la maîtrise de ses propres développements informatiques, à travers l'internalisation et l'intégration des prestations informatiques jusqu'alors externalisées auprès de BDSI.

Par ailleurs, l'intégration des effectifs BDSI permettra à la BMCI de disposer de compétences et d'expertises clés, et d'asseoir une gouvernance IT simplifiée. Ceci sera de nature à optimiser les processus, en étant plus proche des métiers, tout en optimisant les coûts générés par l'externalisation de ces prestations.

Compte tenu du fait que la BMCI était détentrice de la totalité des droits sociaux représentant l'intégralité du capital social de BDSI, la fusion n'a donné lieu à aucune augmentation du capital social de la BMCI.

La fusion est réputée à compter du 23 juin 2025, définitivement réalisée du fait de la levée de l'ensemble des conditions suspensives auxquelles ladite opération était soumise.

COMMUNIQUÉ



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change